Malgré les dénonciations incessantes de ce dernier, qui lui impute l'indifférence et le mépris dont il est l'objet de la part de la population, il réussit à se tenir caché au milieu de ses paroissiens, au moins jusqu'en 1794. J'ignore la date et les circonstances de sa dernière arrestation ; mais je sais que, à l'âge de 43 ans, il fut embarqué, à Rochefort, en 1798, sur la frégate la *Décade*, qui devait le déporter à la Guyane française ; que, grâce à une occasion imprévue, avant d'avoir quitté Rochefort, il fut, le 12 mars de cette année, embarqué sur la frégate la *Charente* qui le déposa à Cayenne, le 12 juin suivant. Conduit dans le désert de Konamana, il y mourut de misère et de privations, le 13 octobre de la même année, tellement pauvre qu'il ne lui restait plus que de misérables haillons pour habit. Le cœur se déchire à la lecture des intolérables souffrances que les confesseurs de la foi eurent à endurer dans ce désert sauvage.

## PLOURAY.

Du doyenné de Guémené et à collation libre, cette paroisse avait son recteur pour unique gros décimateur à la 33e gerbe sur le froment, le seigle, l'avoine, le sarrasin et le millet. Ce droit avait beau s'exercer sur toutes sortes de produits, les revenus du bénéfice ne pouvaient devenir considérables. Nous en avons la preuve dans la ferme donnée, en 1619, par le recteur qui habitait alors le village de Kerderff, en Plœmeur. D'après cet acte, en effet, les dîmes et le tiers du recteur aux oblations ne devaient lui rapporter qu'un revenu annuel de 240 livres.

L'église paroissiale était, suivant l'abbé Cillart, placée sous le vocable de Saint-Rival (1). Elle a maintenant pour titulaire Saint Yves, que l'on a dû, probablement au commencement de ce siècle, substituter à l'ancien. Les dates inscrites sur ses différentes parties montrent que cet édifice reçut de nombreuses additions, dans la dernière moitié du XVIIe siècle. Dans le transsept nord, elle renfermait une chapelle portant encore une inscription gothique, avec la date de 1486, et relevant de la seigneurie de Saint-Noay, sur la paroisse. Le propriétaire de Saint-Noay possédait aussi certains privilèges dans l'église paroissiale, d'après son aveu au prince de Guémené, daté de 1634 et dans lequel il déclare qu'il existe « en la maîtresse vitre de l'église de Plouray, deux écussons qui sont d'argent à deux sangliers de sable, des deux côtés du pilier du milieu qui soutient la fermeture de ladite vitre, au-dessous des écussons dudit seigneur prince,

(1) Malheureusement, nous ne connaissons, de ce nom de Plouray, aucune forme ancienne qui diffère notablement de la forme actuelle. S'il en avait été autrement on aurait eu quelque chance d'y trouver un rapprochement avec le nom de ce titulaire et de reconnaître ici le plou de Saint-Rival.

et deux grandes tombes à fleur de terre armoyées dudit sanglier en bosse dans le chœur, vis-à-vis du sanctuaire, du côté de l'évangile ». En 1758, on rebâtit à neuf la tour, dont la première pierre fut posée, le 15 octobre, par le recteur de Langoëlan, frère de celui de Plouray.

Outre cette église, le territoire de la paroisse portait plusieurs chapelles, dont une avait même été autrefois élevée au rang de trève qu'elle perdit plus tard. C'était celle de Saint-Guénin, mentionnée sous ce titre, *Tribum Sancti Guinnini,* dans un acte de 1085, à l'occasion du don qu'en fit alors le duc Alain-Fergent, qui avait besoin d'argent pour faire face à la grande famine de cette année, à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, à la condition que l'abbé lui fournirait, en retour, la somme de 1000 sols et un cheval de prix. C'est ainsi que le monastère parvint à la possession de cette trève et de tous ses revenus (1). A peine devenue épouse de ce prince, la duchesse Constance se hâta, le 1er août 1088, de confirmer la largesse ou mieux l'échange de son mari (2).

Les autres chapelles étaient celles de Saint-Maudé, de Sainte-Ursule et de Saint-René; mais elles ne formaient point, à elles trois, la totalité de ces édifices de Plouray. En 1749, il y en avait une ou deux autres dans le cimetière même du bourg. C'était d'abord celle que la langue bretonne appelait de *Saint-Irvau.* Mais qu'était-ce que ce Saint et comment traduire son nom en français? Je l'ignore. Je ferai cependant remarquer que ce nom pourrait bien n'être pas sans une certaine analogie avec celui du titulaire de l'église paroissiale, Saint Rival, et que le cantique breton, source de ce renseignement, pourrait bien n'attribuer à cette église que le titre de chapelle, d'où il résulterait que le cimetière ne renfermait réellement alors que l'église paroissiale et la chapelle dont il va être maintenant question.

En 1734, il sortit des presses de Vincent Galles, imprimeur à Vannes, un recueil de cantiques bretons, idiôme du pays vannetais, en deux volumes in-12, auxquels vint, plus tard, s'ajouter un supplément avec la même pagination (3). Or, la première pièce de ce supplément est le cantique, composé en 1749, sur la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, qui s'élevait dans le cimetière du bourg paroissial, à côté de

---

(1) *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, par Dom Placide Le Duc, p. 121.

(2) Dom Morice, P. I, col. 446.

(3) *Guœrzœnneu santél é bérhonœc guénétt*, é Ti Huiçantt Galles, imprimour ha librour d'er Roué, d'er Guér ha d'er Sclaceu. M. DCC. XXXIV. Les deux volumes ont une pagination unique, et le supplément commence, à la page 135, par une pièce portant ce titre : *Cantic-spirituel enn Intron-Varia Lorétt à Blouré, groeid ér blai 1749.* On y dit cette chapelle : « *é bairaitt er barœs saoétt, dré broveu er pélerinétt* », et ailleurs : « *Peb sadorn ein durand er blé, é vé ofiss ér chapél-zé, préhécyon, offérenn-brétt, evid er vredér à Lorétt.* »

celle de Saint-Irvau. D'après ce document, les oblations des pèlerins firent les frais de sa construction et elle fut toujours depuis le but d'un important pèlerinage qui se renouvelait plusieurs fois l'an, savoir : le 2e dimanche de mai, avec une indulgence plénière accordée par le Saint-Siège, et aux fêtes suivantes de la Sainte Vierge : l'Assomption, la Purification, la Nativité et l'Annonciation. La confrérie de Notre-Dame-de-Lorette y avait été érigée et y tenait ses réunions. Chaque samedi de l'année, il y avait office, procession et grand'messe pour cette institution.

Aucun bénéfice secondaire ne s'était fondé sur cette paroisse; aucun, du moins, n'a laissé la moindre trace de son existence. Il faut cependant observer qu'on y trouve un village du *Moustéro*, dont le nom pourrait indiquer un établissement monastique détruit par les Normands du IXe ou du Xe siècle et non relevé de ses ruines.

**Recteurs de Plouray.**

1465. † Guillaume Coëtmeur, chanoine de Vannes et recteur aussi de Guern.

1465-1498. R. Charles de Bouteville prit la ferme des annates, en 1465, et cela, sans doute, parce qu'il succédait à Coëtmeur. Nous l'avons déjà rencontré comme titulaire des rectorats de Languidic et de Mellionnec.

1498..... Pierre du Cambout.

1548. R. Pierre de Saint-Noay, originaire du manoir de ce nom en la paroisse, résigna en faveur du suivant.

1548..... Alain Le Marchallet.

....1577.... Jean Cognic.

1578-1579. Charles Aléno.

1582. R. Christophe Le Bail résigne entre les mains de l'Ordinaire.

1582-1584. R. René Aléno, clerc du diocèse, pourvu par l'évêque, le 10 janvier 1582; prit possession le 24. A son tour, il résigna aussi en faveur du suivant.

1584..... Guillaume Methouer, probablement le même personnage que Guillaume Le Métayer ou Le Méther, déjà rencontré comme recteur de Plœren.

1601-1617. † François Toulbodo, décédé au mois de janvier.

1617-1642. Yves Ezvan, originaire du diocèse et diacre, subit à Rome les examens du concours et y gagna ce bénéfice, que le Pape lui conféra, le 13 avril 1617, et dont il prit possession le 9 juillet. Il en était encore titulaire en 1642. Entre lui et le suivant, il doit exister une lacune qu'il m'a été impossible de combler.

1671-1697. R. Yves Yvonic donna procuration, le 1er juillet 1697, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1697-1698. R. Louis Yvonic, curé de Priziac, pourvu en Cour de Rome, le 31 juillet 1697, se vit refuser le visa de l'Ordinaire, dut avoir recours au Présidial, dont la sentence favorable du 15 janvier 1698 lui permit de prendre possessiou civile le 25. J'ignore s'il fut plus heureux auprès du métropolitain et s'il prit possession canonique; mais il est de fait que, malade, il donna procuration, le 4 juin de cette année, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant et qu'il mourut dans les derniers jours du même mois.

1698-1701. R. René Le Borgne, prêtre de Saint-Tugdual, pourvu en Cour de Rome, le 10 juillet 1698, tout à la fois sur la résignation et sur la mort du précédent survenue trop tôt, eut des compétiteurs. Le premier fut Yves Thoumelin, prêtre du diocèse, qui obtint aussi de Rome, le 21 octobre 1698, des provisions par dévolut sur lui, et prit possession le 30 novembre. Jean Janno, originaire de Landévant, profita du procès engagé entre les deux précédents, pour se faire aussi conférer par le Saint-Siège, le 11 juin 1699, ce bénéfice par dévolut sur eux, et en prit possession le 11 août. Les prétentions de celui-ci furent faciles à écarter. Aucun des autres ne voulant céder, on les détermina à résigner leurs droits ou ce qu'ils considéraient comme tels, entre les mains de l'évêque. Le Borgne s'exécuta le 29 juin 1701 et devint plus tard successivement recteur de Saint-Julien, dans le diocèse de Cornouaille, et de Saint-Tugdual, sa paroisse natale. Quant à Thoumelin, il avait, dès l'année précédente, reçu, de l'Ordinaire, des provisions pour Guern.

1701. R. François Dubois, de Saint-Gilles-Hennebont, sieur de Kerbevoul et licencié en théologie de la faculté de Paris, pourvu par l'évêque le 29 juin 1701, résigna, le 19 août, entre les mains du même prélat. Rien ne montre qu'il ait pris possession de ce bénéfice auquel il tenait, sans doute, assez médiocrement.

1701-1738. R. Jean Le Moenne, prêtre du diocèse et débouté de ses prétentions sur le rectorat de Caudan, pourvu de Plouray par l'Ordinaire, le 26 septembre 1701, en prit possession le 30. Malade et sachant sa fin prochaine, il résigna entre les mains de l'évêque, le 4 février 1738,

mourut, peu de jours après, à l'âge de 75 ans, et fut inhumé dans le cimetière, le 18 mars suivant.

1738-1747. R. Thomas Le Cunff, prêtre du diocèse et chanoine de la collégiale de Guémené, pourvu par l'Ordinaire, le 4 février 1738, prit possession le 4 mars. Il donna procuration, le 25 octobre 1747, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant. Ayant conservé son canonicat, il mourut à Guémené et fut inhumé, le 7 décembre 1760, dans l'église de la collégiale.

1747-1760. R. Yves Morgan, recteur de Sulniac, pourvu en Cour de Rome, le 15 décembre 1747, prit possession le 16 février suivant. Pour passer au rectorat de Grand-Champ, il résigna, lui-même, le 22 août 1760, entre les mains de l'évêque.

1760-1769. † Nicolas Ruban, recteur de Silfiac, pourvu par l'Ordinaire, le 26 novembre 1760, prit possession le 29. Décédé, le 18 avril 1769, il fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière.

1769-1773. † Guillaume Cozic, originaire et curé de Plouray, pourvu par l'évêque, le 20 avril 1769, prit possession le 23. Mort, à l'âge de 50 ans et 4 mois, le 11 janvier 1773, il fut inhumé, le 13, dans le cimetière.

1773-1788. R. Pierre Blanchard, né à Locminé, gagna cette paroisse au concours, se la vit conférer en Cour de Rome, le 11 mai 1773, et en prit possession le 30 juin. Il la résigna entre les mains du Pape, le 4 août 1788, en faveur du suivant, qui était membre de sa famille, mais non sans se réserver une pension annuelle de 600 livres. Quand vinrent les jours mauvais, il se déporta en Espagne, où il se trouvait encore, le 29 octobre 1801, lorsqu'on demandait au préfet du Morbihan un passe-port qui lui permît de revenir librement. Après le Concordat, il fut recteur de Camors pendant quelques années.

1788-1791. François Blanchard, originaire de Locminé aussi et directeur des Cordelières d'Auray, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la résignation du précédent, prit possession le 7 octobre. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il fut considéré comme ayant perdu son bénéfice. Sa dernière signature au registre des baptêmes est du 2 juillet 1791. Que devint-il ensuite? On sait que, comme son prédécesseur, il gagna l'Espagne et que, pour lui assurer son retour, on demandait, le 29 octobre 1801, un passe-port en son nom au préfet du Morbihan. Revenu en France, il ne fut pas

maintenu à la tête de son ancien troupeau, mais envoyé à Gourin, d'où il ne tarda point à passer au rectorat de Cléguérec. — Le lendemain même du jour où il cessa de signer aux registres de Plouray, il était remplacé par un recteur constitutionnel, Etienne Jamet, ex-capucin, qui s'y installa, le 3 juillet 1791, et s'y trouvait encore en exercice de ses fonctions à la fin de l'année suivante.

## PLUHERLIN. (1)

Du doyenné de Péaule et à collation libre, cette vieille paroisse eut son recteur pour gros décimateur jusqu'au 22 janvier 1453 (n. st.), date à laquelle, appuyé sur un indult papal accordé, le 23 septembre 1451, par le Souverain Pontife, Nicolas V, et non Pie II, comme le dit Ogée, l'évêque Yves de Pontsal annexa au chapître de sa cathédrale les dîmes de ce bénifice et régla que, dès sa première vacance, les deux tiers de ces fruits appartiendraient à la mense capitulaire, tandis que le reste serait laissé au recteur, pour lui tenir lieu de portion congrue. Rien ne fut innové concernant la collation qui, après comme avant, demeura soumise aux lois du droit commun. Il serait inutile de repéter ici ce qui a déjà été rapporté, dans la notice de Béganne, sur les motifs qui firent solliciter et obtenir cette annexion. Plusieurs autres dates, toutes entachées d'erreur, ont été assignées à cet acte. Celle de 1453 est certaine, puisée qu'elle est à l'ordonnance épiscopale elle-même, qui alors unit six paroisses de ce diocèse à la mense capitulaire de Vannes. On ignore pendant combien de temps ces conditions restèrent en vigueur ; mais on sait bien qu'elles avaient, avant la fin du XVI^e siècle, subi des modifications qui attribuaient la moitié des dîmes au recteur. Il en était ainsi dès 1580 au moins. En 1618, le chapître affermait sa moitié à ce titulaire pour la modique somme annuelle de 170 livres et toutes les charges à son compte. Au temps de l'abbé Cillart, c'est-à-dire au milieu du siècle dernier, les dîmes y étaient perçues à la 33^e gerbe, dont, pour sa portion, le recteur avait la moitié et les novales en plus. Cet état de choses constituait, pour le titulaire du rectorat, un bénéfice fort mince et qu'il estimait insuffisant. Afin d'y porter remède et d'améliorer la situation, un recteur, qui était simultanément doyen de la collégiale de Rochefort, dont il sera question plus bas, sollicita du Pape et en obtint, le 28 juin 1785, l'union à cette collégiale des fruits rectoriaux de Pluherlin. A partir de cette date et pendant quelques années seulement, les dîmes de Pluherlin se trouvèrent, en conséquence, partagées entre le chapître

(1) Formes anciennes : *Plebs Huiernim*, 833 (cart. de Redon).— *Plebs Huernim*, 836 (Ibid). — *Plebs Hoiernin*, 866 (Ibid). — *Plœherlin*, 1387 (chap. de Vannes). — *Ploerlin*, 1422 (Ibid). — Les inductions à tirer de ces formes rapprochées du nom du titulaire de l'église paroissiale seront discutées dans la notice.